



AVANTAGES
FINANCIERS

COOP

D'HABITATION

Un programme adapté à la réalité des coopératives d'habitation

Le programme Avantages financiers est spécialement conçu pour les coopératives d'habitation, il vous offre :

- **d'économiser sur vos frais financiers**
- **de profiter de l'expertise de conseillers en investissement responsable**



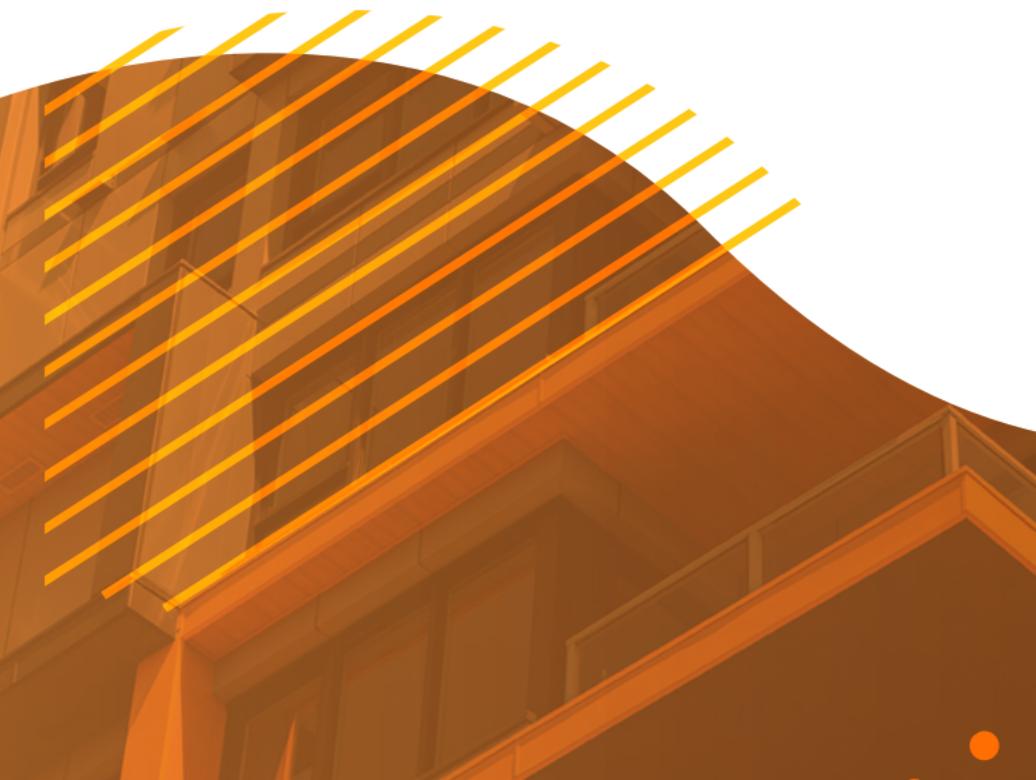
Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Vos opérations courantes sont gratuites

Toute coopérative membre d'une fédération partenaire peut bénéficier :

- Dépôt et contenu de dépôt
- Retrait par chèque et retrait direct
- Virement et remboursement de prêt
- Relevé virtuel de compte mensuel
- Confirmation bancaire électronique
- AccèsD Affaires incluant l'imagerie virtuelle de chèques



Des services gratuits de financement

- Renouvellement du taux du prêt hypothécaire
- Nouvelle demande de prêt hypothécaire
- Révision annuelle de dossier

Des frais remboursés

- Remboursement de frais de transfert d'hypothèque, selon le montant du financement (frais juridiques et rapport d'évaluation inclus*)

Des solutions diverses de placement

- Stratégie d'investissement responsable
- Optimisation des liquidités

* sous certaines conditions



Engagements des coopératives participantes et conditions générales

Pour bénéficier des avantages du programme, les coopératives d'habitation s'engagent à faire de la **Caisse d'économie solidaire Desjardins** leur principale institution financière.

Chaque coopérative d'habitation doit également être membre de sa fédération régionale ou de la Confédération des coopératives d'habitation.



Pour adhérer au programme

En tout temps, votre coopérative peut adhérer au programme en communiquant directement avec sa fédération.

Pour en savoir plus sur nous

caissesolidaire.coop • 1 877 647-1527



Desjardins

Caisse d'économie solidaire